



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
16, PLACE VICTOR HUGO  
BP 94  
62502 SAINT-OMER CEDEX**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

**PJ : 1 exemplaire du dossier**

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 27079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-  
CALAIS  
RUE FERDINAND BUISSON  
62018 ARRAS CEDEX 09**

**Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'aménagement**

### **LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

**Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)**

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Joël DUQUENOY

**PJ : 1 exemplaire du dossier**

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20379 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-  
CALAIS  
56, AVENUE ROGER SALENGRO  
BP 39  
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

**A l'attention de Mme Anne NICOLAS**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Carnus | CS 20079 | 62946 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT  
PLACE DES ARTISANS  
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU  
FAUBOURG D'ARRAS  
CS 12010  
59011 LILLE CEDEX**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 52968 LONGUENESSE CEDEX | Tel 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-  
DE-FRANCE  
HOTEL DE REGION  
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER  
59555 LILLE CEDEX**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MADAME LA PRESIDENTE  
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET  
MARAIS D'OPALE  
BP 22  
62142 LE WAST**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginia MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

**PJ : 1 exemplaire du dossier**

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE PRESIDENT  
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS  
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS  
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128  
62503 SAINT-OMER CEDEX**

**LRAR**

REF. : SU/VM/MD n°20

**DOSSIER SUIVI PAR** : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET** : PLUI du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE SOUS-PREFET  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
41, RUE SAINT-BERTIN  
BP 289  
62505 SAINT-OMER CEDEX**

## **LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLU** du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Sous-Préfet,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Aiberi Camus | CS 20079 | 62966 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT





Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE DIRECTEUR  
DEPARTEMENT  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-  
CALAIS  
SERVICE URBANISME  
UNITE FAEJ/POLE FEET « CDEPENAF »  
100, AVENUE WINSTON CHURCHILL  
CS 10007  
62022 ARRAS CEDEX**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [y.marquis@ca-pso.fr](mailto:y.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

**MONSIEUR LE DIRECTEUR REGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET  
DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE  
SERVICE IDDEE/AE  
44, RUE DE TOURNAI  
CS 40259  
F 59019 LILLE CEDEX**

**LRAR**

**REF. : SU/VM/MD n°20**

**DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE**

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

**OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 8 mars 2022

COORDINATION TERRITORIALE COTE  
D'OPALE (DDTM)  
96, QUAI GAMBETTA  
62200 BOULOGNE-SUR-MER

A l'attention de M. Laurent CAUX

### LRAR

REF. : SU/MM/MD n°20

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | [v.marquis@ca-pso.fr](mailto:v.marquis@ca-pso.fr), [m.demarle@ca-pso.fr](mailto:m.demarle@ca-pso.fr)

OBJET : PLUi du pôle territorial de Longuenesse sur les communes de LONGUENESSE et SERQUES.  
Projet de modification n°9. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 16 décembre 2021, la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse relative à la modification de l'emplacement réservé n°15 sur la commune de Longuenesse et la modification du phasage prévu dans l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Serques.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de juin.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

**CAPSO**

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | [contact@ca-pso.fr](mailto:contact@ca-pso.fr) | [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT